



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

CONVOCATION

Date : 19/06/2026

Envoi le : 24/06/2026

Publication le : 24/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 05
Pouvoirs : 04
Votants : 28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Gérard MORICEAU, Xavier CUVIER.

Conseillers municipaux :

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOU, Cécilia CHENET, Chloé METAHRI, Temanuata GIRARD, Florence TOST, Amélie BOLANTIN,
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEAULT, Vincent GUILLET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, Bertrand RITOURET, David LEBRETON.

Absents excusés :

Mesdames Angela MIGNON, Léa JEAN-LOUIS, Hélène ODENT,
Monsieur Olivier DOUSSET, François-Brice JOBARD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.

Madame Angela MIGNON avait donné pouvoir à Madame Sabrina VRIGNAUD.

Madame Léa JEAN-LOUIS avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Monsieur François-Brice JOBARD avait donné pouvoir à Monsieur David LEBRETON.

Secrétaire de séance :

Madame Séverine RENOU

XXXXXXXXXXXX

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le



ID : 037-213701394-20260701-DEL_01072026_03-DE

DEL N°01/07/2026-03 TARIFS 2026/2027 DES SERVICES DU PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Madame Lucie JORGE Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n°13 en date du 09 avril 2024 prévoit que chaque année une délibération spécifique devra fixer les tarifs relatifs aux services du Pôle Enfance-Jeunesse, au même titre que ceux de la restauration collective.

Il est proposé par la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, et Restauration scolaire, qui s'est réunie le 10 juin dernier, de mettre en place une tarification au quotient familial pour tous les services du Pôle Enfance Jeunesse et dont les tranches de tarification seront identiques dans le but d'une meilleure prise en compte des capacités contributives des familles ainsi que d'une meilleure lisibilité des tarifs.

Afin de permettre le développement futur de nouvelles actions éducatives portées par le Pôle Enfance Jeunesse, notamment l'organisation de nuitées et de soirées à destination des enfants et des jeunes, Monsieur le Maire propose la création de tarifs publics dédiés. Ces tarifs ne seront appliqués qu'en cas de mise en œuvre effective de ces activités.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs publics 2026/2027 des services du Pôle Enfance Jeunesse, suivant les tableaux ci-dessous :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'avis de la commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Restauration lors de ses réunions du 10 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs du Pôle Enfance Jeunesse, tels que fixés dans les tableaux ci-dessous :

ACCUEIL DE LOISIRS "La Ruche d'Ernest"			TARIFS 2026/2027	
Tarifs applicables au 01/09/2026				
PÉRISCOLAIRE (APS matin et soir)				
Quotient familial	Matin (7h30 à 8h45)	Soir		
		Option courte (16h15 à 17h15)	Option longue (16h15 à 18h30)	
0 à 670	1,54 €	1,54 €	2,18 €	
671 à 750	1,59 €	1,59 €	2,25 €	
751 à 850	1,64 €	1,64 €	2,29 €	
851 à 1200	1,67 €	1,67 €	2,35 €	
1201 à 1550	1,70 €	1,70 €	2,39 €	
1551 et plus	1,75 €	1,75 €	2,45 €	
MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES				
Quotient familial	Taux d'effort (en %)	Tarifs journée (11h d'amplitude)	Tarif demi-journée (7h d'amplitude)	Taux horaire
0 à 670	0,575	3,85 €	2,45 €	0,35 €
671 à 750	0,772	5,18€ - 5,79€	3,29€ - 3,68€	0,47€ à 0,53€
751 à 850	1	7,51€ - 8,50€	4,78€ - 5,41€	0,68€ à 0,77€
851 à 1200	1,167	9,93€ - 14,00€	6,32€ - 8,91€	0,90€ à 1,27€
1201 à 1550	1,24	14,89€ - 19,22€	9,48€ - 12,23€	1,35€ à 1,74€
1551 et plus	1,257	19,50€ - 19,93€	12,41€ - 12,68€	1,77€ à 1,81€
MAJORATION ENFANT EXTERIEUR A LUYNES				
Prix plancher de 5,50€ + prix journée ou demi-journée avec majoration de 30%				
			Envoyé en préfecture le 16/07/2026	

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le



TRANSPORT SCOLAIRE AU QUOTIENT FAMILIAL	
0 à 670	0,65€
671 à 750	0,67€
751 à 850	0,69€
851 à 1200	0,71€
1201 à 1550	0,75€
1551 et +	0,78€
Pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et fréquentant le Pôle Enfance Jeunesse, le tarif plancher sera appliqué selon les recommandations de la CAF et du Conseil Départemental.	
<i>Exemple pour une journée vacances ou mercredi (amplitude 11h) :</i> un quotient de 800 € : $800 \times 1\% = 8 \text{ €}$ soit 0,73 € de l'heure un quotient de 851 € : $851 \times 1,167\% = 9,93 \text{ €}$ soit 0,90 € de l'heure un quotient de plus de 1551 € : $1551 \times 1,257\% = 19,50 \text{ €}$ soit 1,77 € de l'heure	

ACCUEIL DE LOISIRS "La Passerelle"					TARIFS 2026/2027
Tarifs applicables au 01/09/2026					
MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES					
Quotient familial	Taux d'effort (en %)	Tarifs journée (8h d'amplitude)	Tarif demi-journée (5h d'amplitude)	Tarif demi-journée sans repas (Amplitude 3h)	Taux horaire
0 à 670	0,575	3,85€	2,41€	1,44€	0,48€
671 à 750	0,772	5,18€ - 5,79€	3,24€ - 3,62€	1,94€ à 2,17€	0,65€ à 0,72€
751 à 850	1	7,51€ - 8,50€	4,78€ - 5,31€	2,82€ à 3,19€	0,94€ à 1,06€
851 à 1200	1,167	9,93€ - 14,00€	6,21€ - 8,75€	3,72€ - 5,25€	1,24€ à 1,75€
1201 à 1550	1,24	14,89€ - 19,22€	9,31€ - 12,01€	5,58€ - 7,21€	1,86€ à 2,40€
1551 et plus	1,257	19,50€ - 19,93€	12,19€ - 12,46€	7,31€ - 7,47€	2,44€ à 2,49€
Majoration enfant extérieur à Luynes					
Par jour ou demi-journée avec repas : Prix plancher de 5,50€ + prix journée ou demi-journée avec majoration de 30% Par demi-journée sans repas : prix demi-journée sans repas avec majoration de 30%					
COTISATION MENSUELLE ACCUEIL LIBRE					
Pour les enfants fréquentant uniquement l'accueil libre					7,95 €
Si votre enfant fréquente la Passerelle un mercredi dans le mois, la cotisation mensuelle est annulée					
Pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'enfance et fréquentant le Pôle Enfance Jeunesse, le tarif plancher sera appliqué selon les recommandations de la CAF et du Conseil Départemental.					
<i>Exemple pour une journée vacances ou mercredi (amplitude 8h) :</i> un quotient de 800 € : $800 \times 1\% = 8 \text{ €}$ soit 1 € de l'heure un quotient de 851 € : $851 \times 1,167\% = 9,93 \text{ €}$ soit 1,24€ de l'heure un quotient de plus de 1551 € : $1551 \times 1,257\% = 19,50 \text{ €}$ soit 2,44€ de l'heure					

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_01072026_03-DE



LA RUCHE				
Quotient familial	Taux d'effort en % camp et nuitée X 1,37	Tarif journée camp et nuitée	Commentaires	Tarif soirée ou veillée (4h d'amplitude)
0 à 670	0,788	5,28€	prix plancher: 5,28€ (670QF) prix plafond: 27,12€ (1586QF)	1,40€
671 à 750	1,058	7,10€ - 7,94€		1,88€ - 2,11€
751 à 850	1,370	10,29€ - 11,65€		2,73€ - 3,09€
851 à 1200	1,599	13,61€ - 19,19€		3,61€ - 5,09€
1201 à 1550	1,699	20,40€ - 26,34€		5,41€ - 6,99€
1551 et plus	1,722	26,71€ - 27,12€		7,08€ - 7,24€

LA PASSERELLE				
Quotient familial	Taux d'effort en % camp et nuitée X 1,37	Tarif journée camp et nuitée	Commentaires	Tarif soirée ou veillée (4h d'amplitude)
0 à 670	0,788	5,28€	prix plancher: 5,28€ (670QF) prix plafond: 27,12€ (1586QF)	1,93€
671 à 750	1,058	7,10€ - 7,94€		2,59€ - 2,90€
751 à 850	1,370	10,29€ - 11,65€		3,76€ - 4,25€
851 à 1200	1,599	13,61€ - 19,19€		4,97€ - 7€
1201 à 1550	1,699	20,40€ - 26,34€		7,45€ - 9,61€
1551 et plus	1,722	26,71€ - 27,12€		9,76€ - 9,96€

PRÉCISE qu'ils seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Antoine MAQUIN

Séverine RENOU
Conseillère Municipale

Délibération rendue exécutoire :

16 JUIL. 2026

Par sa transmission en Préfecture le :

Et sa publication le site internet de la commune le : **16 JUIL. 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 
ID : 037-213701394-20260701-DEL_01072026_03-DE